



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MARNE

**Direction départementale
des territoires**

*Service Urbanisme
Cellule Planification et Légalité
Pôle Appui*

Commission Départementale d'Aménagement Commercial de la Marne (CDAC)

Réunion de la CDAC de la Marne du Mercredi 6 avril 2016

Avis

Examen du dossier n° 16-001 :

Réunie le mercredi 6 avril 2016, la commission départementale d'aménagement commercial de la Marne a émis un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploitation commerciale relative à la création d'un ensemble commercial, par création d'un magasin Brico-Jardi-Animalerie à l'enseigne E. Leclerc (secteur d'activité 2, non alimentaire) d'une surface totale de vente de 4 665 m², route de Troyes à Sézanne (51120), sur les parcelles cadastrées section U n° 323 et 367 d'une superficie totale de 22 068 m².

La demande était présentée par la SAS Sezadis, ayant son siège social route de Troyes à Sézanne et agissant en qualité de propriétaire.

Le texte complet de l'avis est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Marne n° 4quinquies-2016 du 19 avril 2016 (p. 16) :

<http://www.marne.gouv.fr/content/download/11311/80054/file/Recueil%204quinquies-2016%20du%2019%20avril.pdf>

Examen du dossier n° 16-002 :

Réunie le mercredi 6 avril 2016, la commission départementale d'aménagement commercial de la Marne a émis un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploitation commerciale relative à l'extension de 1 610 m² de surface de vente d'un centre commercial à l'enseigne E. Leclerc (secteurs d'activité 1 : prédominance alimentaire et 2 : non alimentaire) portant sa surface de vente globale à 8 795 m² (7 470 m² pour l'hypermarché et 1 325 m² pour la galerie marchande), route de Troyes à Sézanne (51120), sur les parcelles cadastrées section V n° 57 à 62, 262, 296, 298 et 363 d'une superficie totale de 50 173 m².

La demande était présentée par la SAS Sezadis, ayant son siège social route de Troyes à Sézanne et agissant en qualité de propriétaire.

Le texte complet de l'avis est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Marne n° 4quinquies-2016 du 19 avril 2016 (p. 19) :

<http://www.marne.gouv.fr/content/download/11311/80054/file/Recueil%204quinquies-2016%20du%2019%20avril.pdf>